



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Professions paramédicales

Question écrite n° 3434

Texte de la question

M Jean-Charles Cavaille rappelle à M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, que son prédécesseur avait mis en place une mission destinée à réfléchir sur le programme des études conduisant au diplôme de masseur kinésithérapeute. Il lui demande de bien vouloir lui préciser si un rapport a été remis par cette mission et s'il entend entreprendre la réforme des études des masseurs kinésithérapeutes, réforme très attendue par l'ensemble de cette profession.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est indiqué à l'honorable parlementaire que l'amélioration du contenu comme des méthodes d'enseignement qui permettrait notamment d'accroître encore la qualité des soins dans le domaine de la masso-kinésithérapie reste une des préoccupations principales du ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, c'est pourquoi la réflexion précédemment entreprise est actuellement poursuivie en ce qui concerne les conditions dans lesquelles une réforme de la formation pourrait être effectuée.

Données clés

Auteur : [M. Cavaille• Jean-Charles](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3434

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvern

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 1988, page 2732